

Check against delivery

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Quarante-troisième session

Discours d'ouverture

Monsieur Bacre Ndiaye

**Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme
et des organes de traités**

**Haut Commissariat des Droits de l'Homme
Genève**

**Palais des Nations
Salle XVI
10 :00**

**Madame la Présidente,
Distingués membres du Comité,
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec grand plaisir que je déclare ouverte la quarante-troisième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et que je souhaite la bienvenue aux distingués membres du Comité, en particulier aux nouveaux membres, qui j'en suis convaincu, contribueront de manière substantielle, par leur expertise et leur engagement pour la promotion des droits de la femme, à l'avancement des travaux du Comité.

Avant de me tourner vers votre programme de travail, permettez-moi tout d'abord d'attirer votre attention sur un nombre d'avancées importantes dans le domaine des droits de l'homme depuis votre dernière session et qui sont, sans aucun doute, d'un intérêt primordial pour votre Comité.

Comme vous le savez, le Protocole Facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été adopté par l'Assemblée générale le 10 décembre dernier, alors que la communauté internationale célébrait le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce protocole confère au Comité des droits sociaux, économiques et culturels compétence pour recevoir et examiner des requêtes individuelles et mener des enquêtes en cas de violation des principes régissant le Pacte.

Suite à l'élection des dix premiers membres du Comité des droits des personnes handicapées, en octobre dernier à la Conférence des États Parties, ce Comité tiendra sa session inaugurale au mois de février 2009. Je suis certain qu'il bénéficiera considérablement de votre expertise, et cela d'autant plus que cette nouvelle Convention contient de nombreuses références aux femmes handicapées, en particulier dans le cadre de la violence à l'égard des femmes.

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, en décembre dernier s'est tenue la huitième réunion Inter-Comités qui fut entièrement consacrée à l'harmonisation des méthodes de travail des organes de traités. Parmi les points examinés, la réunion a noté que la plupart des organes de traités avaient adopté leurs directives révisées pour l'établissement des rapports des États parties et encouragé ceux qui ne l'avaient pas encore fait à finaliser ce processus d'ici à décembre 2009. A partir de 2010, les États parties seront encouragés à utiliser le nouveau système l'établissement des rapports, constitué d'un document de base et de rapports spécifiques à chaque instrument. La réunion Inter-Comités a également discuté du suivi donné aux recommandations des organes de traités et recommandé que des ressources additionnelles soient allouées aux activités de suivi, en particulier en ce qui concerne les ateliers et les visites in situ, et a encouragé une plus grande participation des experts des organes de traités à ce genre d'activités. La réunion a également recommandé que chaque organe de traité évalue et analyse ses méthodes de suivi en identifiant les obstacles rencontrés et les résultats obtenus. Une analyse globale de ces procédures sera réalisée sur la base des évaluations par chaque organe de traité, d'ici à 2010. La contribution de votre Comité sera essentielle à cette réflexion, ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie permettant un suivi effectif et efficace de vos recommandations.

Madame la Présidente,

L'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, a adopté une résolution relative à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Celle-ci invite instamment tous les États à mettre fin à l'impunité des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes en ouvrant des enquêtes, en poursuivant et en punissant tous les coupables, en veillant à ce que les femmes bénéficient d'une égale protection devant la loi et de l'égalité d'accès à la justice et en éliminant les attitudes qui encouragent, justifient ou tolèrent toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Elle souligne qu'il faut que le meurtre et la mutilation

de femmes et de filles de même que les crimes de violence sexuelle soient exclus des mesures d'amnistie prises dans le cadre de processus de règlement de conflits. A ce titre, l'Assemblée souligne la contribution apportée par les tribunaux pénaux internationaux spéciaux à l'action menée pour mettre fin à l'impunité et le concours que peut apporter la Cour pénale internationale. Elle demande instamment aux États d'envisager de ratifier le Statut de Rome ou d'y adhérer.

Madame la Présidente,

Le 15 décembre 2008, l'Unité des droits de la femme et du genre a organisé un panel sur l'importance et le rôle des droits économiques et sociaux dans les situations de post-conflit, ainsi que sur celui des poursuites judiciaires efficaces des cas de violence sexuelle. L'objectif de ce panel était de démontrer le lien étroit entre l'accès à la justice et celui aux droits économiques et sociaux, ainsi que leur application directe. Cet événement a réuni d'éminents experts et a également été l'occasion pour le lancement de deux études préparées par l'Unité des droits de la femme et du genre sur les thèmes énoncés plus haut.

Au mois de décembre s'est également tenue à Genève la troisième session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU). Pendant cette session, seize États membres ont été passés en revue. Comme lors des trois précédentes sessions, le Haut Commissariat a préparé une compilation basée sur les recommandations des organes de traités et des procédures spéciales, ainsi qu'un résumé basé sur des informations reçues de partenaires du Haut Commissariat, à savoir les ONG et les organisations internationales. Ces informations ont été fort appréciées par les États membres et les différents partenaires. Par ailleurs, il est important de relever que de nombreuses recommandations des organes de traité, y compris de votre Comité, ont été réitérées par les États membres durant le dialogue interactif avec les États faisant l'objet de la revue. La quatrième session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel se tiendra du 2 au 11 février 2009. Deux des pays que vous examinerez lors de la présente session seront également passés en revue par le Groupe de travail à cette prochaine session, à savoir l'Allemagne et le Cameroun.

Madame la Présidente.

Au mois d'avril de cette année, la réunion de suivi de la Conférence de Durban se tiendra à Genève. Le Haut Commissaire a joué un rôle crucial permettant de recadrer le processus visant à la préparation de cette réunion dont l'objectif primordial est l'évaluation des progrès accomplis dans la lutte contre le racisme depuis la Conférence mondiale contre le racisme en 2001. A cet égard, je souhaiterais vous remercier vivement de vos réponses au questionnaire élaboré à cet effet et reste convaincu que la perspective de votre Comité sur l'élimination de la discrimination raciale enrichira de manière significative le débat.

Madame la Présidente,

Je suis heureux que votre quarante-troisième session coïncide avec la cinquantième session du Comité des droits de l'enfant. Je sais que le Secrétariat, en collaboration avec l'UNICEF, organise un dîner permettant de réunir les distingués membres de vos deux Comités, ce qui représentera une occasion unique d'échanger les perspectives de vos Comités respectifs sur de nombreux sujets d'intérêt commun.

Enfin, je me tournerai maintenant, si vous le permettez, vers le programme de travail de cette session. Vous examinerez les rapports de sept États parties à savoir l'Arménie, le Cameroun, l'Allemagne, le Guatemala, Haiti, la Jamahiriya Arabe Libyenne et le Rwanda. Vous procéderez également à l'examen de la Dominique en l'absence de rapport. Le Comité poursuivra également ses travaux sous le Protocole Facultatif se rapportant à la Convention. Vous examinerez les recommandations de la huitième réunion Inter-Comités, et aurez également une réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales relative aux pays dont les rapports seront examinés à la présente session, ainsi qu'une réunion privée avec des représentants des entités des Nations Unies sur le même sujet.

Pour conclure, Madame la Présidente et distingués membres du Comité, je souhaiterais vous assurer du soutien du Haut Commissariat aux droits de l'homme et vous souhaiter une session fructueuse. Je tiens à vous remercier, Madame, de votre Présidence efficace durant ces deux dernières années pendant lesquels votre Comité a réalisé des avancées remarquables dans ses méthodes de travail. Je suivrai avec intérêt l'avancement des travaux du Comité et reste à votre disposition pour de plus amples informations, si vous le souhaitez. Je vous remercie de votre attention.
